

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Tenax AEROSOL 200 ML ET 400 ML

### 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE RESPONSABLE DE LA MISE SUR LE MARCHÉ.

NOM DU PRODUIT : Tenax AEROSOL  
 NO DE PRODUIT : 0823013, 0823167, 0823204, 0823211, 0823242, 0823327, 0823389, 0823426, 0823457, 0823501, 0823709, 0823044, 0823051, 0823068, 0823075, 0823082, 0823105, 0823112, 0823143

FOURNISSEUR : AVEL  
 16320 MAGNAC LAVALETTE France  
 Tél :05.45.64.74.74  
 Fax :05.45.64.77.36

### 2 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Appellation	No EC :	No. CAS	Contenu	Classification
ACÉTONE	200-662-2	67-64-1	30-60%	F;R11 Xi;R36 R66 R67
PROPANE	200-827-9	74-98-6	10-30%	F+;R12
ACÉTATE D'ÉTHYLE	205-500-4	141-78-6	10-30%	F;R11 Xi;R36 R66 R67
BUTANE	203-448-7	106-97-8	5-10%	F+;R12
XYLÈNE	215-535-7	1330-20-7	1-5%	R10 Xn;R20/21 Xi;R38
4-HYDROXY-4-MÉTHYL-2-PENTANONE	204-626-7	123-42-2	1-5%	Xi;R36
ISOBUTANE	200-857-2	75-28-5	1-5%	F+;R12
Solvant naphtha (Petroleum), light aromatic	265-199-0	64742-95-6	< 1%	Xn;R65. Xi;R37. N;R51/53.
DIISOBUTYLACÉTONE	203-620-1	108-83-8	< 1%	R10 Xi;R37
TOLUÈNE	203-625-9	108-88-3	< 1%	F;R11 Repr. Cat. 3;R63 Xn;R48/20,R65 Xi;R38 R67
ACÉTATE DE N-BUTYLE	204-658-1	123-86-4	< 1%	R10 R66 R67
MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE	201-297-1	80-62-6	< 1%	F;R11 R43 Xi;R37/38
1,2,4-TRIMÉTHYLBENZÈNE	202-436-9	95-63-6	< 1%	R10 Xn;R20 Xi;R36/37/38 N;R51/53
ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE	203-603-9	108-65-6	< 1%	R10 Xi;R36

Le texte intégral pour toutes les phrases R est présenté dans la rubrique 16.

### 3 IDENTIFICATION DES DANGERS

Extrêmement inflammable. Irritant pour les yeux. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

CLASSIFICATION : Xi;R36. F+;R12. R66, R67.

### 4 PREMIERS SECOURS

#### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Consulter un médecin si les troubles persistent.

#### INHALATION

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Si la victime respire difficilement, l'administration d'oxygène par du personnel formé peut être bénéfique. Garder la victime au chaud et au repos. Consulter immédiatement un médecin.

#### INGESTION

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau et donner beaucoup d'eau ou de lait à boire aux personnes conscientes. Garder au repos, au chaud et à l'air frais. MISE EN GARDE: des conseillers recommandent de ne pas faire vomir.

## Tenax AEROSOL

### CONTACT AVEC LA PEAU

Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si les troubles persistent.

### CONTACT AVEC LES YEUX

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les troubles persistent.

## 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### MOYENS D'EXTINCTION

Utiliser : Poudre. Agents chimiques secs, sable, dolomite, etc. Eau pulvérisée, brouillard ou brume.

### PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Les récipients proches à l'incendie doivent être éloignés ou refroidis avec de l'eau. Utiliser de l'eau pour refroidir les récipients exposés à l'incendie et disperser les vapeurs.

### RISQUES D'INCENDIE/D'EXPLOSION RARES

Les bombes aérosols peuvent exploser en cas d'incendie.

## 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### MÉTHODES DE NETTOYAGE

Porter un équipement de protection approprié. Éteindre toutes sources d'inflammation. Éviter les étincelles, les flammes, la chaleur et ne pas fumer. Ventiler. Laisser évaporer. Garder hors des espaces confinés à cause du risque d'explosion. Si la fuite ne peut pas être arrêtée, évacuer les lieux.

## 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

### PRÉCAUTIONS D'USAGE

Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Bien aérer et éviter de respirer les vapeurs. Choisir un appareil respiratoire approuvé si la contamination de l'air est supérieure au taux acceptable.

### PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE

Bombe aérosol : ne doit pas être exposé aux rayons directs du soleil ou à des températures supérieures à 50°C.

## 8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Appellation	NORME	LT - ppm	LT - mg/m3	ST - ppm	ST - mg/m3
BUTANE	VLEP	800 ppm	1900 mg/m3		
TOLUÈNE	VLEP	100 ppm	375 mg/m3	150 ppm	550 mg/m3
XYLÈNE	VLEP	100 ppm	435 mg/m3	150 ppm	650 mg/m3
4-HYDROXY-4-MÉTHYL-2-PENTANONE	VLEP	50 ppm	240 mg/m3		
ACÉTONE	VLEP	750 ppm	1800 mg/m3		
DIISOBUTYL-CÉTONE	VLEP	25 ppm	250 mg/m3		
ACÉTATE D'ÉTHYLE	VLEP	400 ppm	1400 mg/m3		
ACÉTATE DE N-BUTYLE	VLEP	150 ppm	710 mg/m3	200 ppm	940 mg/m3
MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE	VLEP	100 ppm	410 mg/m3	200 ppm	820 mg/m3

### DESCRIPTION DES INGRÉDIENTS

WEL = Workplace Exposure Limits

### ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION



### MESURES D'INGÉNIERIE

Assurer une ventilation générale et localisée appropriée.

### PROTECTION RESPIRATOIRE

Pas de recommandation spécifique notée mais une protection respiratoire doit être utilisée si le niveau général excède la valeur limite d'exposition professionnelle permise (VLEP).

## Tenax AEROSOL

### PROTECTION DES MAINS

Porter des gants de protection. EN374 Les gants en caoutchouc sont recommandés.

### PROTECTION DES YEUX

Utiliser une protection des yeux.

### AUTRES MESURES DE PROTECTION

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec le liquide et un contact répété ou prolongé avec les vapeurs.

### MESURES D'HYGIÈNE

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Enlever promptement tout vêtement contaminé. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ASPECT	Aérosol Liquide		
COULEUR	Couleurs diverses		
ODEUR	Solvants organiques.		
SOLUBILITÉ	Insoluble dans l'eau		
LIMITE D'INFLAMMABILITÉ - INFÉRIEURE (%)	0.8	LIMITE D'INFLAMMABILITÉ - SUPÉRIEURE (%)	13.0

## 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### STABILITÉ

Stable aux températures normales.

### CONDITIONS À ÉVITER

Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation. Éviter le contact avec : Les agents oxydants forts. Les alcalis forts. Les acides minéraux forts.

### PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Un feu créé : Vapeurs/gaz/fumées de : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

## 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### INHALATION

Les vapeurs peuvent causer des maux de tête, de la fatigue, du vertige et des nausées.

### INGESTION

Peut causer des douleurs à l'estomac ou des vomissements.

### CONTACT AVEC LA PEAU

Le produit a un effet dégraissant de la peau. L'exposition prolongée ou répétée peut provoquer une grave irritation.

### CONTACT AVEC LES YEUX

Irritant pour les yeux. Le gaz et la vapeur dans les yeux peuvent causer des irritations et des douleurs cuisantes. Peut causer une irritation grave des yeux.

### MISES EN GARDE SUR LA SANTÉ

L'exposition prolongée et répétée aux solvants pendant une longue période peuvent entraîner des problèmes de la santé permanents.

### VOIE D'EXPOSITION

Inhalation. Contact avec la peau et/ou les yeux.

## 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### ÉCOTOXICITÉ

Non reconnu comme dangereux pour l'environnement. cependant, Ce produit contient des substances qui sont toxiques pour les organismes aquatiques, et qui peuvent avoir des effets indésirables à long terme sur l'environnement aquatique.

## 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### MÉTHODES D'ÉLIMINATION

Les récipients vides ne doivent pas être brûlés par risque d'explosion. Éliminer les rejets et déchets conformément aux règlements municipaux. Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol.

## 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

GÉNÉRALITÉS Quantités Limitées

DÉSIGNATION OFFICIELLE DE  
TRANSPORT AEROSOLS

**Tenax AEROSOL**

NO. UN ROUTE	1950	N°CLASSIFICATION ADR	2
CLASSIFICATION ADR	Classe 2 - Gaz; comprimé, se liquéfie et se dissout sous pression.	GROUPE D'EMBALLAGE ADR	5F
NO. UN MER	1950	EMS	F-D, S-U
NO. UN, AIR	1950		

**15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

## ÉTIQUETAGE



Irritant



Extrêmement inflammable

## PHRASES DE RISQUE

R12	Extrêmement inflammable.
R36	Irritant pour les yeux.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

## CONSEILS DE PRUDENCE

S2	Conserver hors de la portée des enfants.
S16	Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
S23	Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S37	Porter des gants appropriés.
S51	Utiliser seulement dans les zones bien ventilées.
A1	Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.
A2	Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

## DIRECTIVES EUROPÉENNES

Système d'information spécifique relatif aux préparations dangereuses 2001/58/CEE. Directive sur les substances dangereuses 67/548/CEE. Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE.

## RÈGLEMENTATIONS NATIONALES

Arrêté du 30 juin 2001 modifiant l'arrêté du 20 avril 1994 relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances et transposant les directives 2000/32/CE de la Commission du 19 mai 2000 et 2000/33/CE de la Commission du 25 avril 2000, portant respectivement vingt-sixième et vingt-septième adaptation au progrès technique de la directive 67/548/CEE modifiée. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, ND 2098-174-99. Décret No. 97-106 du 7 février 1997 relatif à la prévention des risques résultant de l'usage des générateurs d'aérosols. Directive 94/1/CE de la Commission du 6 janvier 1994 portant adaptation technique de la directive 75/324/CEE du Conseil concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux générateurs d'aérosols. Directive 91/155/CEE de la Commission modifiée par la directive 2001/58/CE de la Commission (fiches de données de sécurité) en application de la directive 1999/45/CE du Conseil et la directive 67/548/CEE du Conseil. Décret no 95-326 du 20 mars 1995 relatif aux obligations de sécurité concernant la distribution de certains liquides à base de monoéthylèneglycol.

**16 AUTRES INFORMATIONS**

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Special Finish VOC limit 840 g/l: Maximum content 720 g/l

## COMMENTAIRES DE MISE À JOUR

Le changement de nombre de référence l'addition de phrases dans la conformité avec 42/2004/CE

## ÉMISE PAR

Technical Department

NO DE REV. /REEMPL. FDS GÉNÉRÉE LE	1
NO. FDS	13059

## ÉTAT DE LA FICHE DE SÉCURITÉ

Approuvé.

Tenax AEROSOL

DATE 13-12-05

PHRASES - R (TEXTE INTÉGRAL)

R10	Inflammable.
R11	Facilement inflammable.
R12	Extrêmement inflammable.
R20	Nocif par inhalation.
R20/21	Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R36	Irritant pour les yeux.
R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R37	Irritant pour les voies respiratoires.
R37/38	Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R38	Irritant pour la peau.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R48/20	Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R65	Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.